

Chartres, le 3 avril 2020

LA PREFETE D'EURE-ET-LOIR COMMUNIQUE

RECENSEMENT DES POINTS DE RESTAURATION POUR LES CONDUCTEURS POIDS LOURDS

Le transport de marchandises est une activité essentielle pour assurer la continuité des chaînes d'approvisionnements. De ce fait, les conditions de travail des conducteurs de poids lourds sont une priorité pour les services de l'État.

Parce que les routiers sont en charge d'une activité indispensable pour l'économie du pays et parce qu'il convient de leur garantir des lieux de repos, de restauration et des commodités conformes aux règles sanitaires, **une action a été menée pour répertorier et cartographier les aires répondant aux critères de présence de point de restauration et de sanitaires (douches ou toilettes) en Eure-et-Loir.**

Le lien vers cet outil est disponible sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loir (<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/>) ainsi que sur les comptes réseaux sociaux de la préfecture.

La cartographie proposée est évolutive. Ainsi, les établissements proposant services de restauration et sanitaires à destination des transporteurs qui souhaitent être intégrés sur ces cartes sont invités à se faire recenser auprès de ddt-serba@eure-et-loir.gouv.fr.

Si des constatations sur des conditions d'hygiène insatisfaisantes sont faites, les usagers peuvent également faire remonter leurs remarques à cette même adresse.